

Les créations d'entreprises au plus haut en France

La tendance haussière actuelle, entamée en 2015, pourrait s'infléchir en 2020.

682 339
entreprises
créées
dans l'Hexagone
sur les dix premiers
mois de 2019,
un record

CORINNE CAILLAUD  @corinnecaillaud

CONJONCTURE L'envie d'entreprendre des Français ne se dément pas, malgré un contexte incertain sur fond de guerre commerciale et de climat social tendu. Les créations d'entreprises ont en effet atteint ce vendredi un nouveau pic, selon les données publiées par l'Insee, avec 71 427 immatriculations en octobre, dont 52 % d'entreprises classiques, soit une hausse de 1 % sur un mois, après une progression de 4,5 % en septembre. Au cours des 12 derniers mois écoulés, le nombre cumulé d'entreprises créées ressort en hausse de 15,7 %, à plus de 680 000 sur un an.

Si tous les types de structure juridique progressent, les créations sont clairement toujours dopées par les microentreprises (+23,3% en un an), contre moitié moins pour les entreprises individuelles classiques

(+11,5%) et près de trois fois plus que pour les sociétés (+8,1%). Les immatriculations ont bondi de 27,6 % dans l'industrie, et même de 45,1 % sur les seuls trois derniers mois comparés aux trois mois précédents.

Le domaine du commerce, transport, hébergement et restauration a également fortement progressé, de 15,7 %, comme ceux des services aux ménages (+20,8%), de l'immobilier (+18,8%) et de la construction (14,8 %). « *Le secteur du soutien aux entreprises est celui qui contribue le plus à la hausse des créations d'entreprises : +26 900, soit une contribution de 3,9 points à l'évolution totale* », pointe l'Insee. Malgré un repli de 0,4 % sur un mois, avec 33 499 immatriculations en octobre, les créations de microentreprises restent enfin très bien orientées, ressortant en progression de... 23,3 % sur un an.

Cette tendance haussière, qui court depuis début 2015, pourrait

toutefois connaître un sérieux coup de frein en 2020, prédisent les spécialistes. En cause ? La réforme du dispositif de l'aide à la création ou à la reprise d'entreprise (Acre) accordée par Pôle emploi. Prévue pour début octobre, son entrée en vigueur a été reportée au 1^{er} janvier face aux protestations des professionnels du secteur.

Baisse des exonérations

À l'origine, l'Acre n'était destinée qu'aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (personnes éloignées du marché du travail, seniors, jeunes de moins de 26 ans, salariés licenciés ou en reconversion professionnelle...). Mais le dispositif a été étendu en janvier 2019 aux microentrepreneurs, qui se sont littéralement jetés dessus, au point de potentiellement doubler la facture pour l'État en cette année 2019. D'où la décision du gouvernement de faire marche arrière et de revoir,

à la baisse, le dispositif à destination des seuls microentrepreneurs. Objectif ? Économiser 200 millions d'euros en 2020 et 600 en 2022.

À compter du 1^{er} janvier prochain, les microentrepreneurs ne disposeront donc plus de 75 % d'exonération de cotisations sociales, mais de 50 % et uniquement pour la première année. Les allègements pour les deuxième et troisième années seront rabotés pour les microentreprises déjà existantes (de 50 % à 25 % la deuxième année et de 25 % à 10 % la troisième). D'où la crainte des représentants du secteur de voir le nombre de création chuter et celui des défaillances bondir en 2020. « *La coupe se remplit ! De là à rejoindre les protestations actuelles des autres professions indépendantes, il n'y a plus qu'un pas* », a prévenu pour sa part Grégoire Leclercq, président de la FNAE (Fédération nationale des autoentrepreneurs). ■

